



SAS HAPPYDRIVE GROUP  
4 rue des Capucins – 49100 ANGERS  
Email : happydrive.angers@gmail.com  
SIREN 831 757 497 RCS ANGERS  
Agrément préfectoral  
N° E18 049 00010 délivré le 15/01/2018  
Par la Préfecture du Maine-et-Loire  
N° de formation continue : 52490450449

SAS HAPPYDRIVE GROUP  
58 rue du Portail Louis – 49400 SAUMUR  
Email : happydrive.sauumur@gmail.com  
SIREN 831 757 497 RCS ANGERS  
Agrément préfectoral  
N° E22 049 0004 0 délivré le 14/03/2022  
par la Préfecture du Maine-et-Loire

## I- PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS B : THEORIE

### Objectif : obtention de l'Examen Théorique Général du code de la route

Les 10 thèmes de l'Epreuve Théorique Générale sont étudiés et testés en cours théoriques avant le passage de l'examen:

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

### Moyens pédagogiques :

- Enseignants de la conduite et la sécurité routière titulaires de l'autorisation préfectorale, diplômés BEPECASER ou Titre Professionnel ECSR, cours accessibles sur réservation, horaires communiqués par e-mail;
- Accès libre aux vidéos et tests en salle de code en fonction des horaires d'ouverture et sur réservation;
- Accès aux cours, vidéos et tests en ligne PREPACODE et ENPC;
- Livre de code.

## II- PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS B : PRATIQUE

### Objectif : obtention de l'Examen Pratique du Permis de Conduire

13 heures minimum obligatoires de formation à la conduite pour un examen sur véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique dont 10 heures minimum sur voie publique (les 3 premières heures sur voie publique peuvent être réalisées sur un simulateur de conduite).

20 heures minimum obligatoires de formation à la conduite pour un examen sur véhicule équipé d'une boîte de vitesses manuelle dont 15 heures minimum sur voie publique, (les 4 premières heures sur voie publique peuvent être réalisées sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique ou simulateur de conduite).

### Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

### Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

### Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

### Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

Moyens pédagogiques : enseignants de la conduite et la sécurité routière titulaires de l'autorisation préfectorale, diplômés BEPECASER ou Titre Professionnel ECSR, véhicules auto-école équipés d'une boîte de vitesses manuelle et véhicules auto-école équipés d'une boîte de vitesses automatique.